



Signataire : Gabrielle Le Goff

Date de dépôt : 13 mai 2024

Question écrite urgente

Nos élèves ont-ils toutes les chances de réussir dans l'école genevoise ?

Dans le cadre de nos travaux parlementaires en lien avec le système éducatif genevois, la question cruciale de l'échec scolaire a émergé.

Selon l'OCSTAT, en moyenne de 2014 à 2018, la part des résidents genevois âgés de 25 ans ou plus qui n'ont pas suivi de formation de degré secondaire complète s'élève à 25%. Plus d'un tiers de ces personnes n'ont pas achevé l'école obligatoire.

Ces chiffres soulèvent des interrogations sur divers aspects, notamment la qualité de l'enseignement, la prise en charge des troubles de l'apprentissage et la mise en place de mesures d'accompagnement adaptées aux élèves les plus lents.

Il est clair que, dans tout système éducatif, les échecs ne peuvent en aucun cas être uniquement imputables aux étudiants eux-mêmes. En effet, la qualité de l'enseignement et en particulier de la pédagogie joue un rôle primordial. A ce titre, il faut prendre en compte la formation des enseignants lors de leur recrutement. Les diplômés équivalents étrangers ne correspondent pas forcément à une formation pédagogique pratique d'une qualité égale à celle dispensée dans le canton ou en Suisse romande en général. Dans l'enseignement primaire (1P à 8P), plus que la connaissance, c'est la pédagogie qui souvent joue un rôle déterminant dans la motivation des élèves. Il est donc primordial de s'assurer que l'enseignement dispensé soit de la meilleure qualité possible. Ces années sont déterminantes pour l'avenir de nos enfants.

Selon les informations en notre possession, 10% des étudiants sont atteints de troubles de l'apprentissage tels que dyslexie, dyspraxie ou

dysorthographe. Au-delà de ces troubles reconnus et pour lesquels des aménagements ont été mis en place pendant tout le cursus scolaire, hormis peut-être lors des examens de maturité, on ne peut ignorer qu'il reste parmi ces 25% des étudiants qui bénéficieraient d'un enseignement moins rigide.

Cette rigidité du système ne permet pas de s'adapter aux rythmes individuels qui peuvent varier significativement d'un élève à l'autre. Elle est principalement attribuable au système éducatif qui ne prend pas en compte les spécificités individuelles qui supposeraient que les objectifs à atteindre à la fin de l'enseignement obligatoire ne soient plus sanctionnés sur une année mais sur plusieurs avec un accompagnement adapté.

Mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- *Combien d'enseignants avec permis G travaillent dans les écoles primaires, cycles d'orientation et écoles secondaires ?*
- *Ces enseignants ont-ils suivi une formation pédagogique pratique de qualité équivalente à la formation genevoise ou suisse romande ?*
- *Existe-t-il des données plus précises sur le taux de réussite des élèves dans les écoles primaires, cycles d'orientation et écoles secondaires ?*
- *Les mêmes aménagements que pendant le cursus scolaire pour les élèves ayant un trouble de l'apprentissage sont-ils prévus lors des examens de maturité ? Sinon, pourquoi ?*
- *Dans la refonte du cycle d'orientation, est-il prévu d'introduire des mesures d'accompagnement individuelles qui permettraient à plus d'élèves de terminer l'enseignement obligatoire avec succès ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de ses promptes réponses.